

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf : 110326 001

A la suite de la réunion du conseil d'administration de la société, après examen du communiqué de presse du CDVM en date du 21 mars 2011 et de la situation au cours de l'exercice écoulé, le président du conseil d'administration tient à informer le public de ce qui suit :

Réserves émises par le CDVM

Les informations publiées par la société ont toujours revêtu un caractère sincère compte tenu de notre appréciation de la situation et des perspectives d'activité. Les réalisations ont malheureusement été contrariées par la conjoncture difficile.

a. Le non paiement de la 3ème tranche de l'Emprunt Obligataire

Cette défaillance est due à l'attitude du banquier centralisateur qui contrairement aux engagements pris a privilégié l'apurement de ses encours au lieu de payer les obligataires comme cela était convenu. Un actif a été spécialement cédé à cet effet.

b. Pertinence du Business Plan publié

A la suite de cet incident, Mediaco a publié un business plan qui fait ressortir un cash flow positif de 14 MDH pour l'année 2010 permettant ainsi à la société d'apurer cet impayé.

Ces prévisions ont été basées sur les éléments importants suivants :

- 1) La cession de l'activité transport de matériaux au début du deuxième semestre 2010. Cette opération n'a pu malheureusement se réaliser que la semaine dernière. La société a continué à supporter les lourdes pertes d'exploitation liées à ce contrat.
- 2) Démarrage de chantiers importants au 2^{ème} semestre 2010 (qui n'ont démarré que début 2011).

c. Profit Warning tardif

Au courant du 2ème semestre 2010, Mediaco a connu une situation extrêmement perturbée et un manque total de visibilité dus à 2 événements importants :

- 1) Le contrat de transport de matériaux dont le dénouement définitif n'a pu être validé que la semaine dernière
- 2) Des négociations de l'actionnaire principal avec des repreneurs potentiels qui devaient se traduire par une injection importante de fonds permettant à Mediaco de combler le déficit de trésorerie.

Dès que la société a eu une meilleure visibilité quant au dénouement de ces 2 événements, elle a immédiatement publié le profit Warning. Mediaco n'a pas pu donner d'estimation chiffrée faute d'évaluation précise du montant des pertes générées par le contrat de transport de matériaux et son impact sur les comptes au 31 Décembre 2010.

Analyse du bilan au 31 décembre

Le conseil constate que l'activité de l'année 2010 a été impactée négativement par les faits suivants :

- 1) La branche « Transport Matériaux » qui a continué à générer de très lourds déficits a été totalement cédée au 1^{er} trimestre 2011
- 2) Les prévisions de contrats importants prévus au 2^{ème} semestre 2010 n'ont démarré qu'au 1^{er} trimestre 2011
- 3) Une concurrence exacerbée par l'arrivée d'un nombre important de concurrents notamment Européens faisant chuter ainsi le niveau de prix.

Compte tenu de ces éléments le bilan au 31 décembre 2010 fait ressortir une perte nette de l'ordre de 40 MDH dont 30 MDH imputables à la branche d'activité Transport qui vient d'être cédée.

Perspectives d'activités

Comme conséquence de ce qui précède et malgré la pertinence et la viabilité du plan de restructuration en cours d'exécution, Mediaco est désormais dans l'incapacité de faire face de manière normale à ses engagements financiers qui se montent à 255 MDH dont 50 MDH d'Emprunt Obligataire.

Compte tenu de l'incapacité affichée de l'actionnaire principal à soutenir le plan de restructuration en cours d'exécution et de la nécessité absolue de reprofiler la dette de la société et afin de réussir ce plan et lui donner toutes les chances d'aboutir, le conseil d'administration, en concertation avec les commissaires aux comptes a décidé de recourir aux dispositions des articles 560 et suivants du code de commerce relatifs au traitement des difficultés de l'entreprise.

X EC 28/03/11

Lundi 28 Ma